



> Médecins spécialistes

Lettre d'entente n° 102 – Liste de désignations modifiée

Des changements ont été apportés à la liste des disciplines et des installations autorisées pour la rémunération du montant forfaitaire selon la *Lettre d'entente n° 102*. Vous trouverez la liste mise à jour à la page [Listes de désignations et listes de garde](#).

Ces changements entraînent la création de 4 nouveaux codes de facturation pour la discipline **Néphrologie**.

La date d'entrée en vigueur est rétroactive au **15 décembre 2025**.

Vous avez **90 jours** à partir de la date de la présente infolettre pour nous facturer vos services.

Code de facturation	Description	Tarif (\$)
42416	Forfait journalier payable le samedi, le dimanche ou un jour férié pour la discipline Néphrologie , article 2	190
42417	Forfait journalier payable les jours de semaine pour la discipline Néphrologie , article 2	190
42418	Forfait journalier payable le samedi, le dimanche ou un jour férié pour la discipline Néphrologie , article 3	190
42419	Forfait journalier payable les jours de semaine pour la discipline Néphrologie , article 3	443

c. c. Agences de facturation commerciales

Courriel et site Web

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)